

TAUX DE RETOUR : 80%

> Les communautés de communes de moins de 10000 habitants représentent 1 % des collectivités du département et emploient 1,6 % des > 4 ont transmis leur Bilan Social sur 5 recensées dans le département > 165 agents recensés dans ces collectivités dont 132 fonctionnaires, 28 contractuels et 5 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

➔ **80% des agents sont fonctionnaires**



Nombre d'agents sur emploi permanent de la strate :

Fonctionnaires > Minimum : 5 - Maximum : 79

Contractuels > Minimum : 3 - Maximum : 11



Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	33,0
Contractuels permanents	7,0
Agents sur emploi permanent	40,0

Effectif moyen

Par catégorie :	Des 3 principales filières :
- Catégorie A : 5,3	- Technique : 9,5
- Catégorie B : 4,3	- Administrative : 18,0
- Catégorie C : 30,5	- Médico-sociale : 8,0

➔ **Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels**

- ⇒ 29 % des agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ 2 agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel sur emploi non permanent recruté en tant que saisonnier ou occasionnel

➔ **En moyenne, 38,3 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité en 2017**



- > **26,8** fonctionnaires
- > **3,5** contractuels permanent
- > **8,0** contractuels non permanent

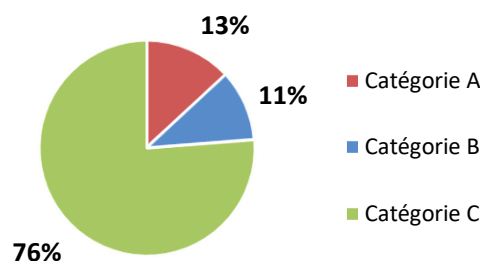
En moyenne, 69 615 heures rémunérées par collectivité

Caractéristiques des agents sur emploi

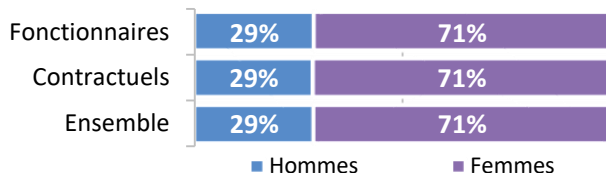
➔ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23,5%	25,0%	23,8%
Technique	49,2%	25,0%	45,0%
Culturelle	3,0%	3,6%	3,1%
Sportive	0,8%		0,6%
Médico-sociale	15,9%	39,3%	20,0%
Police			
Incendie			
Animation	7,6%	7,1%	7,5%
Total	100%	100%	100%

➔ **Répartition des agents par catégorie**



➔ **71% des agents sur emploi permanent sont des femmes**



➔ **Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent**

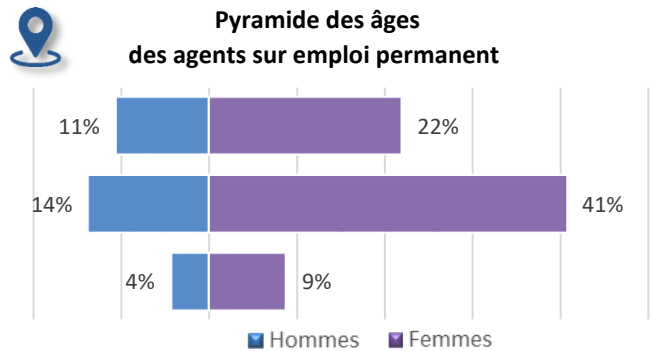
Cadres d'emplois	% d'agent
Adjoints techniques	35%
Adjoints administratifs	13%
Auxiliaires de soins	12%
Adjoints territoriaux d'animation	8%
Rédacteurs	6%

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents ont 44 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	44,36
Contractuels permanents	40,54
Ensemble des permanents	43,69
Contractuels non permanents	48,50

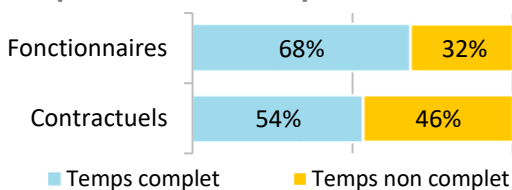
de + de 50 ans
de 30 à 50 ans
de - de 30 ans



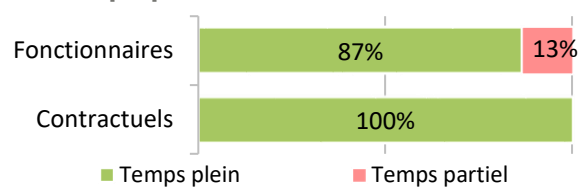
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

Mouvements

➔ En 2017, -2 arrivées d'agent sur emploi permanent, 7 départs

1 contractuel permanent ou non nommé stagiaire

Emplois permanents

Effectif physique théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017
169 agents	160 agents

* cf. page 5

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017



Fonctionnaires	↗	3,08%
Contractuels	↘	-9,7%
Ensemble	↘	-5,3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats	57%
Mutation	14%
Démission	14%
Départ à la retraite	14%

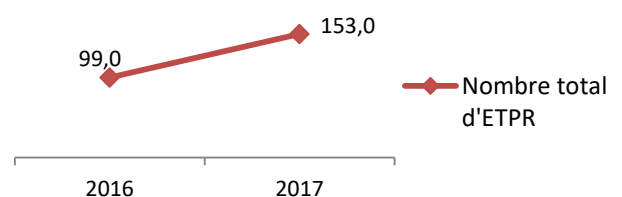
➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Intégration directe	50%
Arrivées de contractuels	38%
Remplacements (contractuels)	13%

➔ Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose les collectivités

Hausse de 55% des ETPR entre 2016 et 2017



Budget et rémunérations

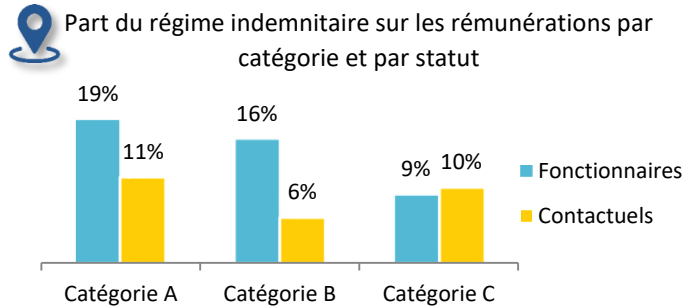
➔ Les charges de personnel représentent 34,03 % des dépenses de fonctionnement

Montant global	Budget de fonctionnement*	18 159 882 €	Charges de personnel*	6 179 727 €	➔ Soit 34,03 % des dépenses de fonctionnement
Montant moyen*		4 539 971 €		1 544 932 €	

* Les montants moyens par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 11,3 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	11,44%
Contractuels sur emplois permanents	8,90%
Ensemble	11,30%



	Montant global	Montant moyen	
Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Rémunérations annuelles brutes :	2 828 197 €	707 049 €
	Primes et indemnités versées :	319 627 €	79 907 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	7 559 €	1 890 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	24 860 €	6 215 €
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	696 482 €	174 121 €	

➔ 100%* des collectivités cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage des contractuels

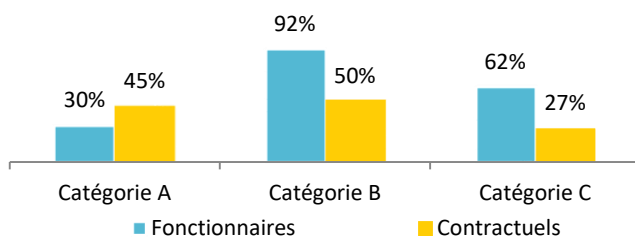
* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

Formation

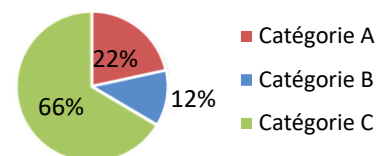
➔ En 2017, 53,8% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 292 jours de formation suivis par les agents permanents en 2017, soit en moyenne 73 jours par collectivité

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



Répartition des jours par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :



> 1,8 jours par agent

➔ 63 591 € ont été consacrés à la formation

Montant moyen consacré à la formation par collectivité en 2017 : 15 898 €

Répartition des dépenses de formation par organisme

> CNFPT	46 %
> Autres organismes	53 %
> Frais de déplacement	1 %

Répartition des jours de formation par organisme

> CNFPT	51%
> Autres organismes	49%

Promotions

➔ 24 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017

- > 7 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 11 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

➔ En moyenne, 9,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire



> En moyenne, 0,3 jour d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,62%	0,09%	1,35%	13,26%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,65%	0,09%	2,20%	13,26%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,14%	0,49%	2,68%	13,26%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

➔ 10 accidents du travail déclarés au total en 2017

En moyenne :

- > 6,1 accidents du travail pour 100 agents
- > 2,5* accidents du travail déclarés par collectivité
- > 6 jours d'absence consécutifs par accident du travail
- > 3 collectivités concernées par au moins un accident du travail, soit 75%*

* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

2 collectivités emploient au moins un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi, soit 50%



6 travailleurs handicapés, soit 4% des agents sur emploi permanents

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C*

* Calculé sur le nombre total de BOETH permanent ou non

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné

➔ FORMATION

10 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

Coût total des formations : 980 €

Coût par jour de formation : 98 €

➔ DÉPENSES

Les collectivités ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 239 €

Date moyenne de création : 0

Date moyenne de mise à jour : 0

Action sociale et protection sociale complémentaire

Participation à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	5 588 €
Montant moyen par bénéficiaire	233 €

L'action sociale de la collectivité

25% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales local

75% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales intercollectivité

25% des collectivités ont mis en place des prestations sociales servies directement aux agents (ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

Aucune collectivité concernée par des jours de grève en 2016 et 2017



Précisions méthodologiques

Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2017. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2018

Version 10